



REGLEMENT TOURNOI DE VENDÔME du 07 & 08 Février 2015

- Art. 1 : Le tournoi est autorisé par la **FFBad** et se déroulera selon les règles fixées par le Règlement Général des Compétitions.
- Art.2 : Tout participant doit être licencié compétition à la FFBaD pour la saison en cours.
Attention : La catégorie d'âge minimum autorisé pour ce tournoi est Cadet.
- Art.3 : Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points.
Les tableaux de double se joueront de préférence en poules en fonction du nombre d'inscrits si trop d'inscrits, possibilité de faire de l'élimination directe → respect des 8 matchs/jour/joueur. **Le tableau Double Mixte débutera, dès le samedi après-midi.**
- Art.4 : Les joueurs doivent venir pointer à la table de marque au maximum à l'heure de la convocation.
- Art.5 : Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif, le comité d'organisation se réservant le droit de modifier l'ordre des matchs en cas de nécessité et avec l'accord du juge-arbitre.
- Art.6 : Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage jusqu'aux finales.
- Art.7 : Tout joueur doit se tenir à disposition dans la salle. Il doit aviser le juge-arbitre pour toute absence. A l'appel de son nom, tout joueur qui ne serait pas sur le terrain après un délai de 5 minutes, pourra être disqualifié par le juge-arbitre, quel que soit le stade de la compétition.
- Art.8 : Les joueurs disposent de 3 minutes d'échauffement à partir de l'appel de leur match, essai des volants inclus.
- Art.9 : Une tenue de badminton, conforme à la circulaire de la FFBaD, est exigée sur le terrain.
- Art.10 : Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à un match. Les joueurs, à parité, fourniront les volants plumes pour accomplir les matchs. Le volant de référence pour la série D4/NC est le volant plume. En cas d'accord entre joueurs NC, le match pourra être joué avec un volant plastique.
En cas de désaccord, le volant officiel du tournoi sera le Yonex Aéroclub 07 et le Yonex Mavis 500.
- Art.11 : Le temps de repos entre deux matchs est fixé à 20 minutes.
- Art.12 : Tout volant touchant une structure du gymnase sera compté faute en jeu et let une fois au service → règles de LET à préciser par le juge-arbitre lors du briefing de la compétition.
- Art.13 : Le remboursement des frais d'inscription se fera :
- avant le tirage au sort des tableaux, si la personne responsable du tournoi est prévenue
- après le tirage au sort sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'état de santé du joueur ou une preuve de son indisponibilité.
- Art.14 : La date d'inscription limite est le **23 janvier 2015**, aucune inscription ne sera prise après cette date.
- Art.15 : Toute participation au tournoi implique l'acceptation de tous les articles du présent règlement.